LA LETTRE
DE L'INTELLIGENCE ECONOMIQUE
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MISSION INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE – SHFD

REVUE DE PRESSE

Bercy veut donner un coup de pouce aux fondations actionnaires

Les fondations d'entreprise, organisations à but non lucratif, outre leurs missions économiques et philanthropiques, s'avèrent des protections efficaces contre les OPA.

Selon un rapport de l'Inspection générale des Finances, la détention d'une entreprise par une fondation peut garantir la stabilité du capital et une vision de long terme. Elle permet notamment d'éviter la dispersion du capital (entre héritiers par exemple), protéger l'entreprise contre les offres publiques d'achat, notamment lancées par des acteurs envisageant de démembrer l'entreprise ou de transférer certains de ses actifs (et les emplois associés) à l'étranger.

Ce dispositif est méconnu en France où le cadre juridique est jugé trop contraignant. Le rapport de l'IGF préconise des mesures de simplification afin de faciliter la détention majoritaire d'entreprises par des fondations et en faire un outil de politique industrielle

https://www.lesechos.fr/finance-marches/marches-financiers/0212024174377-bercy-veut-donner-un-coup-de-pouce-aux-fondations-actionnaires-2083733.php

Les plates-formes d'innovation, aides précieuses pour les créateurs d'entreprise

Les « *plates-formes d'innovation* » constituent un écosystème propice à l'épanouissement des start-up. Ce terme générique regroupe aussi bien les « *makerspaces* » que les Fab Lab (des lieux dédiés au prototypage, où des machines sont mises à disposition), les incubateurs et les « *hackerspaces* » (dans lesquels les « hackers » partagent ressources et savoirs).

A la frontière du lieu de vie et du lieu de travail, elles rassemblent des communautés hétéroclites (entrepreneurs, salariés, associations…) et de nombreux services pour lancer une activité. Les lieux, les spécialités, les niveaux de compétences et les profils des entrepreneurs diffèrent suivant les plates-formes et c'est souvent pour un entrepreneur l'occasion d'opter pour un accompagnement sur mesure, en fonction de ses besoins et du niveau de maturité de son projet.

https://business.lesechos.fr/entrepreneurs/communaute/les-plates-formes-d-innovation-aides-precieuses-pour-les-createurs-d-entreprise-309134.php

L'ACTUALITÉ DE LA POLITIQUE PUBLIQUE D'IE

Atlas des brevets

Afin de permettre une meilleure compréhension de la production technologique française, ainsi que des activités de recherche et d'innovation, l'Institut national de la propriété intellectuelle (INPI) et le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont mis en ligne le premier atlas des brevets.

Plus d'infos : http://atlasdesbrevets.esr.gouv.fr

A LA RENCONTRE DES ENTREPRISES

- Une mission professionnelle à l'étranger est un moment où le collaborateur est particulièrement vulnérable. L'utilisation de moyens de chiffrement pour protéger des informations confidentielles doit impérativement être envisagée.

  Le Club des directeurs de sécurité des entreprises (CDSE) a publié un **guide de conseils aux voyageurs pour l'utilisation de moyens de chiffrement à étranger**. Lieu d'échanges et de réflexions, le CDSE fédère les directions sûreté des 110 plus importantes entreprises françaises et regroupe plus de 600 personnes.
  https://www.cdse.fr/recueil-de-conseils-utilisation-de

- Les services de l'État sensibilisent chaque année entre 70 000 et 80 000 personnes à la sécurité économique au sein des entreprises et des unités de recherche. Afin d'étoffer le dispositif étatique, l'INHESJ et le SISSE se sont engagés depuis 2011 dans une démarche partenariale afin de former et labéliser des **conférenciers en sécurité économique,** baptisés « **Euclès** ».

  Sélectionnés et évalués par un jury qui examine leur parcours, leurs compétences et leurs motivations, les candidats suivent un module de 40 heures de formation. La labellisation des candidats par **l**'INHESJ et le SISSE est valable 5 ans.

  Les conférenciers ne se substituent pas aux services de l'État qui restent à la disposition des entreprises pour toutes actions de sensibilisation ou d'accompagnement en matière de sécurité économique. Ils constituent une ressource complémentaire capable de relayer l'indispensable message de sécurité économique au plus grand nombre.

  Le site internet référence désormais les conférenciers labellisés Euclès en fonction de la zone géographique dans laquelle ils souhaitent mener des actions de sensibilisation :

  http://conferenciers.eucles.fr/

- Le **Flash ingérence** n°33 de la DGSI du mois de mai 2017 est consacré aux risques générés par **les risques cyber liés aux prestataires et aux sous-traitants.**

Outil de sensibilisation, ce flash peut être communiqué aux interlocuteurs du monde de l'entreprise.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter notre site intranet : http://shfd.minint.fr/
Lettre de l'intelligence économique : abonnement - désabonnement